

Rapport N° 221

Construction du complexe scolaire du Couchant et valorisation de la parcelle N° 1519

Demande d'un crédit de réalisation de **CHF 23'557'500.- TTC** pour la construction d'une école, d'une salle de gymnastique, d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), d'une école de musique, d'un centre de psychomotricité, psychologie et logopédie en milieu scolaire (PPLS) ainsi que d'une clinique dentaire scolaire.

Demande d'un crédit d'investissement de **CHF 140'000.- TTC** pour la réalisation d'une œuvre d'art intégrée au projet.

Demande d'un crédit d'étude de **CHF 96'000.- TTC** pour l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) permettant la valorisation de la parcelle N° 1519.

Nyon, le 15 aout 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis n°213 s'est réunie, le mardi 07 juillet 2015, en présence de Madame Annen Valérie et Messieurs Demetriades Alexandre, Gauthier-Jaques Yves, Wahlen Pierre, Hacker Vincent, Soldini Sacha, Desponds Vincent (rapporteur) et Joly Régis (en remplacement de Madame Gaille Josette).

Madame la Municipale Stéphanie Schmutz et Monsieur Michel Piguet, chef des services des affaires sociales, Monsieur Le municipal Claude Uldry et Monsieur Troesch, chef du service Architecture et Bâtiment, représentaient la municipalité.

Les membres de la commission remercient les municipaux et chefs de service pour la présentation du projet, ainsi que pour leurs réponses complètes orales ou écrites aux questions posées.

Durant la deuxième partie de séance, la commission a pris le temps de discuter et d'analyser le préavis sous tous ses aspects. A l'unanimité, les membres présents ont salué le travail effectué et la qualité du projet dans son ensemble.

Néanmoins, au cours des débats, un point de désaccord est apparu concernant la question de son financement et de son impact sur les finances communales. C'est pourquoi la décision a été prise de rendre un rapport de majorité et de minorité.

Dans un souci de clarté, ce rapport contient deux parties :

Une première partie de synthèse (commune aux deux rapports) concernant les points abordés et les réponses données lors de la séance.

Une deuxième partie traitant des deux points de désaccord discutés et des conclusions propres au rapport de majorité.

Première partie

Rappel des objectifs du projet

- Avancer dans la réorganisation des établissements scolaires en conformité avec l'accord intercantonal HARMOS et selon ses exigences ;
- construire une école de proximité pour des élèves de 4 à 8 ans (premier cycle HARMOS) ;
- réaliser une nouvelle unité d'accueil de 60 places, nécessaire à la mise en place des journées à horaire continu ;
- répondre aux besoins de la population en mettant des locaux de qualité à disposition de l'école de musique, des services PPLS et de la clinique scolaire.

Bref historique du projet¹

Janvier à Mars 2013

Dépôt du préavis N° 89 concernant la planification scolaire, incluant le projet de rénovation du Couchant et acceptation du rapport N° 89 par le conseil communal.

Février à juin 2013

Dépôt du préavis N° 95 concernant un premier crédit d'étude pour le Complexe du Couchant prévoyant la rénovation des bâtiments existants.

Acceptation du rapport N° 95 de la commission par le Conseil communal incluant: la demande d'une étude pour la démolition des bâtiments existants, la construction d'un nouveau complexe scolaire et la possibilité de valorisation de la parcelle n°1519 du Couchant B.

Juin 2013 à octobre 2014

Etude en parallèle des différentes variantes avec comme conclusion que la construction d'un nouveau bâtiment a les avantages de permettre une simplification dans la planification (un seul chantier), de regrouper différentes structures de manière rationnelle et de favoriser les synergies.

Acceptation du Conseil d'un crédit d'étude complémentaire (préavis N° 172) pour le projet de démolition du Bâtiment A et la construction d'un nouveau complexe scolaire au Couchant.

Octobre 2014 à juin 2015

Développement du projet avec l'ensemble des partenaires et entrée des soumissions.

Réalisation et transmission du préavis N° 221 au Conseil pour la construction du complexe scolaire du Couchant et la valorisation de la parcelle n°1519.

1 - annexe 1 Les conclusions des anciens rapports mentionnés

Investissement en lien avec ce projet

Le préavis qui nous est soumis concerne un crédit de réalisation, dernière étape d'un long processus. Pour information, la somme déjà investie dans ce projet en crédit d'étude s'élève à CHF 2'307'000.-.

Le nombre de commissions ayant siégé depuis 3 ans en lien avec le site scolaire du Couchant s'élève à six.

Discussion générale

Implantation de deux bornes à l'entrée du chemin du Couchant²

L'implantation de deux bornes mobiles à l'entrée du chemin du Couchant a pour but d'éviter que les parents d'élèves y déposent systématiquement leurs enfants et donc garantir une tranquillité des lieux aux habitants et la sécurité des élèves. Pour les parents qui déposent leur enfant en voiture, il existe un dépose-minute sur le parking du stade de Marens dont l'utilisation est déjà avérée.

L'accès en voiture pour les habitants des bâtiments le long du chemin sera garanti soit par la distribution d'activateurs des bornes à chaque ménage, soit par la mise en place d'un potelet avec clavier permettant de composer un code.

La question de l'accès au parking de l'école pour les sociétés en-dehors des heures scolaires sera garanti par l'abaissement automatique des bornes hors du temps scolaire.

Bâtiment de l'UAPE du Cèdre-Magique

Le bâtiment accueillant l'UAPE du Cèdre-Magique est une construction récente qui répond aux normes MINERGIE P. Il est prévu de le garder en l'état et pour de nombreuses années. Il a donc été décidé de ne pas le modifier, mais dans tenir compte pour l'aménagement du site afin que des synergies soit possible avec la nouvelle unité d'accueil.

Utilisation de la salle de musique au sous-sol

La salle du sous-sol appartenant à l'école de musique sera dévolue à l'utilisation d'instruments bruyants comme, par exemple, la batterie. Ce local a l'avantage d'être "naturellement" insonorisé. Il ne nécessitera pas d'investissements coûteux pour son aménagement, contrairement à l'option d'aménager une autre salle.

Les personnes utilisatrices des lieux le feront pour des périodes limitées, ce qui ne posera pas de problèmes au regard des règles de conditions de travail dans un lieu fermé.

Emplacement des classes et de la salle des maîtres

La répartition et l'affectation des locaux dans le bâtiment scolaire ne sont pas définitives et peuvent être soumises à des modifications. Il est tout à fait envisageable de placer la salle des maîtres au rez plutôt qu'au deuxième étage. Ces décisions seront prises en collaboration avec les directions d'établissement concernées.

Toiture végétalisée et panneaux solaires

La toiture plate sera végétalisée sur une surface de 1549 m² et équipée de panneaux solaires sur 300 m². Ces panneaux couvriront les besoins du bâtiment à hauteur de 30% pour l'eau chaude et de 20% pour l'électricité (exigences minimales du Canton).

L'exploitation d'une plus grande surface avec des panneaux photovoltaïques est envisageable dans le futur dès que des partenariats publics-privés avec des règles clairement définies existeront. Il convient de mentionner que l'augmentation du nombre de panneaux est un projet qui pourra être remis sur la table en temps voulu et sans forcément engendrer des coûts supplémentaires.

2 - annexe 2 Réponses écrites de Monsieur Troesch

Déplacement des élèves durant les travaux

En cas d'acceptation de ce préavis lors du prochain Conseil Communal, les travaux débiteront en octobre 2015. Le déménagement des classes du bâtiment du Couchant A se fera durant les vacances scolaires d'automne (validé par le canton). Une partie des élèves (environ 5 classes) seront transférés à Nyon-Marens dans des classes libérées à cet effet et les autres seront placés dans le bâtiment du Couchant B. A Nyon-Marens, des mesures seront mises en place pour la gestion des différents degrés présents sur le site, par exemple, la séparation des zones de récréation entre grands et petits. Un suivi des mesures sera assuré par les autorités scolaires et des ajustements pourront être apportés.

Aménagements pour personnes à mobilité réduite

Contrairement au bâtiment A du Couchant actuel, le nouveau projet intègre tous les éléments nécessaires à l'accueil de personnes à mobilité réduite. Il y aura notamment un ascenseur qui reliera l'ensemble des étages (sous-sol inclus). L'accès à cet ascenseur sera garanti, en cas de besoin, à tous les utilisateurs que ce soit dans le cadre scolaire, associatif ou de l'école de musique. Un passe remis uniquement au personnel encadrant permettra d'y accéder depuis les différentes zones du bâtiment.

Valorisation de la parcelle n°1519

Concernant la valorisation de la parcelle n°1519, l'objectif est connu, c'est la création de logements qui est visée. C'est dans ce but qu'un crédit d'étude pour l'élaboration d'un plan partiel d'affectation a été demandé. La discussion sur le type de logements interviendra dans un second temps et ne concerne pas ce préavis.

Œuvre d'art

Ce projet propose d'intégrer une œuvre d'art prenant la forme d'une marelle géante dispersée sur les rampes et dans les couloirs. L'artiste à l'origine de cette réalisation et lauréat du concours est l'artiste vaudois Philippe Decrauzat. La volonté d'intégrer systématiquement une œuvre d'art parallèlement à un projet de réalisation a été discutée, mais, au final, le choix de l'œuvre et le budget demandé n'ont pas été remis en question par la commission.

Installation du chauffage

Le projet prévoit la mise en place d'une chaudière à gaz dans les sous-sol de l'école. La chaufferie devrait à terme être raccordée au futur réseau de chauffage à distance. Si le réseau devait tarder ou ne jamais voir le jour, la chaudière continuera à être la source d'alimentation du bâtiment en chauffage.

Bassin de récupération des eaux pluviales³

Il est prévu d'implanter une citerne enterrée au sud du bâtiment de l'école. Cette citerne aura pour but de collecter les surplus d'eau pluviale. Un commissaire présent a demandé s'il était prévu d'utiliser ces eaux, dites grises, pour renouveler, par exemple, l'eau des toilettes. Cette option n'a pas été prévue dans un premier temps, mais les services concernés vont étudier sa faisabilité. Dans la mesure où les coûts seraient acceptables, il est possible que le projet soit modifié dans ce sens.

Charge de travail pour les services communaux

Les Municipaux présents ont confirmé que la charge de travail pour les services concernés sera supportable. Ils seront capables de conduire parallèlement le suivi des différents chantiers avec les effectifs actuels. Il a été précisé qu'il n'est en aucun cas question de revenir prochainement devant le Conseil pour demander une augmentation des EPT en lien avec ce projet ou ceux en cours de réalisation.

3 - annexe 3 Réponses écrites de Monsieur Troesch

Effectif des classes

La question s'est posée à propos du taux d'occupation des classes pour les années à venir. La Municipalité s'est référée au préavis N° 89 concernant la planification scolaire. Il y est fait état des besoins pour les 15 prochaines années et qui tendent à se confirmer depuis. Pour plus de clarté et à l'instar du rapport sur le Reposoir, une synthèse du rapport de mars 2015 concernant cette question et spécifique au projet du Couchant se trouve en annexe 3⁴.

Participation financière à l'école de musique (EMN)

La question de la participation financière d'autres communes à la partie du projet concernant l'EMN s'est posée. Pour l'heure, la Municipalité a confirmé qu'elle travaille dans ce sens et qu'une demande de participation d'autres communes va être déposée au Conseil Régional. Toutefois, il n'est pas encore possible de donner des chiffres sur ce point. La réponse de la Municipalité se trouve en annexe⁵.

Deuxième partie

Planification et nécessité des nouvelles infrastructures du Couchant

Le choix de réaliser ce projet à l'horizon 2017 s'inscrit dans la planification scolaire et parascolaire décrite dans le préavis N° 89. C'est un programme ambitieux qui répond à la nécessité de rénover bon nombre de bâtiments scolaires, tout en tenant compte de l'augmentation démographique.

Pour rappel, cette planification, sur plusieurs années, entraîne des rocade et le déplacement de classes réparties entre différents bâtiments scolaires communaux durant les travaux. Chaque élément est indissociable des autres. Un changement de l'ordre de réalisation des projets remettrait en cause le travail déjà effectué et lancé par la construction du Reposoir, votée par le Conseil Communal.

Malgré tout, les choix faits dans cette planification ont été discutés en commission, car certains souhaitaient que d'autres projets soient réalisés avant le Couchant. Cette option ne fait pas sens pour la majorité de la commission. Il semble évident que les problèmes liés à l'accès pour les enfants ou personnes à mobilité réduite et la vétusté des lieux datant des années 50 sont avérés (fortes pertes énergétiques notamment). L'urgence de rénover le bâtiment du Couchant avait déjà été portée à l'attention de ce Conseil en septembre 2012 suite à un postulat. Celui-ci, intitulé: Postulat Gauthier « Pour une mesure d'urgence de travaux sur les bâtiments de l'école du Couchant », a fait l'objet d'un rapport qui dressait le constat suivant⁶:

« Le constat sur la vétusté de nos écoles est accablant. L'état de certaines écoles est indigne et absolument intolérable pour une ville comme Nyon. Pendant des décennies nous n'avons rien fait et nous avons laissé la situation se pourrir pour arriver à cette situation inacceptable. Nos prédécesseurs, comme nous-mêmes, portons une grande responsabilité dans cet état de fait.

/.../

Les explications données par le Municipal et le chef de service sur les différentes démarches qui ont été entreprises pour améliorer cette réalité et permettre à nos enfants de pouvoir apprendre et étudier dans des conditions qui soient bonnes a convaincu la commission.

/.../

Cependant, si au mois de mai 2013, le préavis sur la réfection du Couchant ne devait pas être déposé, le postulant et les membres de la commission se réservent le droit de déposer une motion pour demander la mise en route urgente de ces travaux.»

Deux ans plus tard, la possibilité de répondre à cette demande et d'avancer dans l'amélioration de nos infrastructures scolaires est offerte à notre Conseil Communal. Le rejet ou le report ne serait qu'une fuite en avant. De l'avis de la majorité de la commissions, la reconstruction du Couchant est indispensable et doit rester un objectif prioritaire selon le calendrier établi.

4 - annexe 4 Synthèse des perspectives démographiques

5 - annexe 5 locaux EMN réponse commission

6 - annexe 6 Conclusion du rapport sur le postulat Gauthier

Incidence financière pour la commune

Il est à relever que le coût de réalisation est inférieur aux projections faites lors du crédit d'étude complémentaire (préavis 172) déjà voté. La différence est d'environ CHF 4'400'000.-.

De plus, la possibilité de valoriser la parcelle n°1519, voulue par le Conseil, participera à l'investissement global même si la part du financement par ce biais n'est pas connu pour l'instant. Quoi qu'il en soit, on peut se réjouir de cet apport qui est un avantage notable en comparaison à d'autres projets similaires.

Quant à la question du financement principal, la réponse donnée par la Municipalité en commission a été claire. La commune n'a pas d'autres alternatives, pour l'instant, que de financer cette réalisation par la dette. Un avis de la COFIN n'a pas été sollicité par la commission, car un rapport avait déjà été rendu pour le projet du Reposoir dans un cadre relativement similaire en mai dernier.

La majorité de la commission est aussi consciente que l'augmentation de la dette, même en étant supportable, n'est pas une solution idéale et que des alternatives devront être trouvées pour les investissements communaux des prochaines années. La création d'un point d'impôt affecté aurait pu être l'une d'entre elles, mais son refus dans le cadre du projet de financement du Reposoir a été un signal clair contre ce mode de financement pour le moment. Si les positions devaient changer comme supposé en commission, il reviendra au Conseil Communal de revenir sur ce point lors des discussions sur les arrêtés d'imposition dans les années à venir.

La situation des finances communales et le coût des projets à venir étaient déjà connues en juin 2013. Il aurait, dès lors, été possible d'agir à ce moment lors des discussions concernant les crédits d'étude. Comme rappelé en page 2, ce projet est le fruit de 3 ans de travail, de la tenue de six commissions et de l'investissement de plus de 2'300'000.- en crédit d'étude.

La majorité de la commission est donc d'avis que le mode de financement est supportable pour la Commune et ne peut justifier le rejet de ce préavis au vue de la nécessité et la qualité du projet soumis, qui plus est, à un stade aussi avancé que celui de la réalisation.

Conclusion

Les commissaires se sont penchés avec sérieux sur ce préavis. Ils ont obtenu des réponses détaillées, et en toute transparence, aux questions posées.

La commission unanime a souligné à plusieurs reprises la qualité du projet. Il propose des infrastructures nécessaires et au service de la population regroupant: une école de musique, une clinique dentaire, une UAPE et une école primaire sur le seul site du Couchant.

La majorité de la commission est aussi d'avis qu'il faut aller de l'avant dans les étapes de la planification scolaire. Elle estime qu'un report ou un rejet de ce projet mettrait un sérieux coup de frein à la volonté de compenser le retard pris dans ce domaine.

Les signataires de ce rapport sont conscients de l'impact financier de ce préavis sur les finances communales. Néanmoins, ils estiment ce projet comme étant prioritaire. Il répond aux exigences cantonales en matière de répartition scolaire et surtout aux besoins de la population.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 221 concernant Construction du complexe scolaire du Couchant et la valorisation de la parcelle N° 1519

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 23'557'500.- TTC pour financer la construction d'une école, d'une salle de gymnastique, d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), d'une école de musique, d'un centre de psychomotricité, psychologie et logopédie en milieu scolaire (PPLS) ainsi que d'une clinique dentaire scolaire ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 140'000.- TTC pour la réalisation d'une œuvre d'art ;
4. de porter ce montant en augmentation du compte 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif* ;
5. d'accorder un crédit d'étude de CHF 96'000.- TTC à la Municipalité pour le financement d'un plan partiel d'affectation (PPA) permettant la valorisation de la parcelle N° 1519, dépense amortissable en 5 ans ;
6. de porter ce montant en augmentation du compte 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*.

La majorité de la Commission :

Annen Valérie
Demetriades Alexandre
Wahlen Pierre
Hacker Vincent
Soldini Sacha
Desponds Vincent (rapporteur)

Annexe 1

Conclusion rapport 89 :

C'est avec enthousiasme que la commission salue la volonté municipale de s'attaquer, avec sérieux et volontarisme, à la rénovation de bâtiments scolaires vétustes et à la construction des nouveaux locaux indispensables à l'évolution démographique de notre cité. L'attrait d'une ville, pour les nouveaux habitants, se mesure souvent à la qualité et à la proximité des services proposés à la population.

La commission, comme indiqué précédemment, s'est inquiétée de la cohérence et de la coordination entre le projet du complexe et du parc du Reposoir. Elle estime que, avant même de lancer le concours d'architecture, ces questions doivent être réglées par la commune. C'est dans cet état d'esprit qu'une demande a été effectuée à la Municipalité pour que les garanties orales nécessaires puissent être offertes lors de l'acceptation du présent préavis.

Conclusion rapport 95 :

La commission unanime estime qu'il est urgent et indispensable de rénover le site scolaire du Couchant. Elle estime que l'agrandissement proposé est nécessaire. Si la commission comprend la vision de la commune de respecter l'aspect émotionnel touchant à la déconstruction d'un ou des deux bâtiments du Couchant, elle estime que cette option doit être étudiée. Il lui semble, au vu de l'état du bâtiment B, entre autres, que la déconstruction admettrait probablement une meilleure utilisation du site et de sa surface et permettrait, vraisemblablement, d'envisager un projet plus harmonieux sur ce site.

La commission souhaite donc que l'étude intègre également la possibilité d'une déconstruction des bâtiments existants B et A, et d'envisager une option acceptant une reconstruction innovante.

Une étude sur la mobilité et les déplacements scolaires nous semble également une proposition intéressante à ce stade de la réorganisation de nos écoles. Les membres de la commission apprécient que cette étude puisse être faite conjointement au projet de la planification scolaire et parascolaire, afin de permettre une vision globale qui pourrait aboutir à la mise en place des éléments indispensables à la mobilité des enfants et à leur sécurité. La commission unanime vous propose donc d'accepter ce préavis municipal en amendant les conclusions de la manière suivante:

Amendement: Décide, point 1: d'accorder un crédit d'étude de CHF 1'720'000.- TTC à la Municipalité **pour la déconstruction possible ou** la rénovation et l'extension du complexe scolaire du Couchant;

Conclusion rapport 172 :

Le nouveau projet, malgré son coût revu à la hausse, est un bon projet, meilleur et plus compact que le précédent. Son financement est une préoccupation pour la commission mais ses atouts et la place qu'il occupe dans le processus de planification scolaire et parascolaire le rendent indispensable. C'est un investissement pour la ville, dont l'effort à faire sur le plan scolaire n'est plus à démontrer.

La commission apporte un soutien unanime au préavis. Elle l'accompagne des vœux, toujours unanimes, que la participation financière de la Région soit effective pour la partie du projet liée à l'intégration de l'EMN et que le budget de construction fasse l'objet d'une vigilance particulière en matière de coûts. Le dernier vœu, soutenu à une très large majorité, est que la parcelle No 1519 soit affectée à du logement.

Annexe 2

Monsieur le Président,

Comme convenu lors de la séance de la commission du Conseil concernant l'objet cité en référence, je reviens vers vous afin de vous apporter les réponses à vos questions :

1. *Compte tenu que l'accès au chemin du Couchant sera limité aux ayants-droits par des bornes télescopiques, comment les riverains pourront-ils accéder à leurs logements.*

Les ayants-droits disposeront soit d'une télécommandes qui leur permettra d'actionner les bornes, soit celles-ci seront équipées d'un potelet comprenant un clavier permettant de composer un code.

2. *Est-ce que les places de parcs réservées aux enseignants seront accessibles, notamment aux sociétés sportives en dehors des horaires scolaires.*

Oui, en dehors des horaires scolaires les bornes seront en position basse, permettant ainsi l'accès au parking.

3. *Est-ce que les eaux de pluie seront récupérées pour être utilisées dans les wc ?*

Il n'est pas prévu de récupérer ces eaux pour les toilettes. Mais compte tenu qu'il va falloir réaliser un bassin de rétention pour récolter les eaux de surfaces avant de les déverser dans le réseau, contrainte qui n'a été connue que très tardivement dans le processus d'avancement du projet, la Municipalité retient cette proposition et la fera étudier.

4. *Est-ce que la Région subventionnera la construction de l'Ecole de Musique ?*

Cette réponse vous sera transmise directement par Mme Stéphanie Schmutz, Municipale en charge du Service des affaires sociales, de l'éducation et de la jeunesse ou par M. Michel Piguet, chef de service.

Préavis 221 Complexe scolaire du Couchant

Utilisation des eaux pluviales du bassin de rétention

La commission du Conseil communal qui examine le préavis, s'est interrogée quant à l'utilisation des eaux pluviales du bassin de rétention du nouveau bâtiment du Couchant pour l'arrosage extérieur et une partie des installations sanitaires puisque le projet ne le prévoit pas.

Une rapide étude menée par l'ingénieur en installations sanitaires, mandataire pour ce projet, apporte à cette question les réponses suivantes :

- Il faut distinguer deux utilisations possibles de l'eau pluviale : l'arrosage et le sanitaire, chasses de wc et d'urinoirs.
- L'économie annuelle en eau pourrait se monter à 380 m³ pour l'arrosage et 1'140 m³ pour les installations sanitaires, ce qui représente, à CHF 3.-par m³ d'eau, CHF 1140.- pour l'arrosage et CHF 3'420.- pour l'eau sanitaire.
- Une telle utilisation nécessite cependant un entretien annuel pour environ CHF 2'500.- et un investissement supplémentaire d'environ CHF 70'000.- pour l'arrosage uniquement et CHF 130'000.- pour le sanitaire. La combinaison des deux étant de l'ordre de CHF 160'000.-.

L'investissement dans une installation de réutilisation des eaux de pluie n'est donc économiquement pas rentable comme démontré ci-dessus. Dans le cas du Couchant, cette option nécessiterait d'agrandir de manière importante le bassin de rétention sans pouvoir pour autant garantir en tout temps l'approvisionnement en eau des urinoirs et des wc.

Par ailleurs, la consommation électrique pour la mise en pression de l'eau représente 8000 kw/an. les appareils sanitaires prendront rapidement une coloration brune permanente par l'utilisation d'une eau qui contient des dépôts, ceci malgré la filtration.

En conclusion, cette solution semble peu adéquate pour ce type de projet dans son utilisation sanitaire, quant à l'arrosage il n'est à priori pas nécessaire en raison du type de végétalisation prévue sur le site.

Annexe 4

Synthèse des explications sur les perspectives démographiques de Nyon en vue de préavis N° 221 Construction du complexe scolaire du Couchant

1. Afin d'établir la planification scolaire à l'horizon 2030 (préavis 2013-89) la Municipalité s'est basée sur la capacité d'accueil des quartiers au bénéfice d'un plan partiel d'affectation (PPA) ou d'un plan de quartier (PQ) en force ou en développement au Service de l'urbanisme. La courbe de croissance de la ville pour les 10 prochaines années ne poursuivra pas une pente identique à celle des 10 dernières, en raison notamment du nombre de plans de quartiers en réalisation.
2. L'Etat prévoit dans ses perspectives, à l'échelle du territoire cantonal, une diminution de la part des enfants en scolarité. En revanche, cette règle échappera à la Ville de Nyon en raison de son important potentiel de développement, contrairement aux autres communes du district (voir l'étude de juin 2014 « Logements vaudois, vers la fin de la pénurie ? »).
3. Le quartier des Jardins du Couchant, adjacent au complexe scolaire du même nom, sera prochainement en construction. Le Plan partiel d'affectation est en force. Les plans sont prêts, les soumissions sont rentrées. Le permis de construire sera délivré prochainement par la Municipalité. Les premiers appartements pourraient livrés d'ici deux ans. Ce quartier, au terme de son développement accueillera environ 900 habitants.
4. Le futur éco-quartier du Stand, qui fait partie de la zone d'enclassement du Couchant a fait l'objet d'un concours d'architecture. Le plan de quartier est en développement et sa réalisation est planifiée pour une livraison des appartements en 2018. Ce quartier permettra de loger environ 300 habitants supplémentaires.
5. Le projet du complexe scolaire du Couchant comprend l'école du Couchant et des Tattes d'Oie. Il est dimensionné pour recevoir les surfaces de préaux, le nombre de salles de gymnastique et de rythmique, les places d'accueil à l'UAPE et les salles spéciales correspondant aux 34 salles de classe qu'il comprendra à terme. L'extension de 10 classes supplémentaire prévue au Couchant s'adresse aux jeunes enfants (4 à 8 ans). Cette extension répond au développement de la construction planifiée dans ce secteur d'enclassement. Elle remplace les projets d'école aux Tines et aux Fontaines qui ne se sont jamais concrétisés et qui sont abandonnés.
6. La marge de manœuvre quant au nombre de salles de classe sur l'ensemble du territoire communal repose sur les écoles du Centre-Ville, du bâtiment de l'EPCN et du Rocher C. La planification scolaire prévoyait d'enchaîner la rénovation de ces bâtiments et la densification de ces sites. La Municipalité a pris la décision de geler provisoirement le démarrage de ces projets, sans doute jusqu'à la nouvelle législature.

PREAVIS NO 221 – Construction du complexe scolaire du Couchant

Ecole de musique de Nyon

Qu'en est-il de la participation des communes au financement des locaux de l'école de musique ?

La nouvelle Loi sur les écoles de musique est entrée en vigueur en 2012. Elle indique, à l'article 9, que : « Elles (les communes) assurent le financement des locaux des écoles de musique reconnues et les mettent à disposition. »

Pour notre région deux écoles ont été reconnues par la FEM (Fondation Ecoles de musique) : le Conservatoire de musique de l'Ouest vaudois (COV) et l'Ecole de musique de Nyon (EMN). Les communes de Nyon et de Gland, ainsi que Morges pour le COV, mettent à disposition des locaux pour l'enseignement de la musique au sens de la loi.

Sur trois aspects distincts, la mise en vigueur de cette loi a nécessité un suivi attentif :

- la répartition équitable des subventions collectées par la FEM et redistribuées à l'ensemble des écoles du canton.
- l'établissement d'un règlement sur les aides individuelles à la formation musicale (et son barème). Le Conseil communal vient de valider ce règlement et son application est prévue pour la rentrée scolaire 2015-2016.
- la répartition financière des frais liés aux locaux mis à disposition pour l'enseignement de la musique.

Les deux premiers aspects sont aujourd'hui en passe d'être réalisés, bien que la question de la vérification de la répartition équitable des subventions soit un travail récurrent. Le troisième aspect va être saisi d'ici la fin de l'été.

En effet, jusqu'à présent, essentiellement les communes de Nyon et Gland, pour notre district, ont assumé les charges des locaux mis à disposition. Il est cependant prévu de saisir le Conseil régional de ce dossier afin qu'une clé de répartition soit trouvée entre toutes les communes concernées. Un courrier de la Municipalité va être adressé au Conseil régional sur ce sujet prochainement. Parallèlement une interpellation d'un conseiller intercommunal sur ce dossier pourrait également être faite lors d'une des prochaines séances du Conseil intercommunal.

Rapport de la commission chargée du postulat Gauthier « Pour une mesure d'urgence de travaux sur les bâtiments de l'école du Couchant »

Conclusion

La Commission remercie encore Monsieur le Municipal et Monsieur le chef de service d'avoir accepté de participer à ses travaux. L'échange que nous avons eu fut riche. Nous remercions aussi le postulant, qui a remis sur la table ce problème et a permis de répondre à beaucoup de questions.

Le constat sur la vétusté de nos écoles est accablant. L'état de certaines écoles est indigne et absolument intolérable pour une ville comme Nyon. Pendant des décennies nous n'avons rien fait et nous avons laissé la situation se pourrir pour arriver à cette situation inacceptable. Nos prédécesseurs, comme nous mêmes, portons une grande responsabilité dans cet état de fait.

Le Conseil recevra environ 15 préavis sur les écoles d'ici 2020. Durant la commission il a été émis la suggestion qu'une commission du conseil permanente chargée des écoles soit nommée. Pour beaucoup de commissaires cette idée a trouvé un écho favorable et il serait peut-être bon que le Bureau et ce Conseil se penche sur cette possibilité.

Les explications données par le Municipal et le chef de service sur les différentes démarches qui ont été entreprises pour améliorer cette réalité et permettre à nos enfants de pouvoir apprendre et étudier dans des conditions qui soient bonnes a convaincu la commission.

Les dépôts des préavis pour la nouvelle école du Reposoir en janvier 2013 et pour la réfection de des écoles du Couchant, en avril 2013, ont aussi fait réfléchir la commission. Tout comme l'étude EPIQR+ sur Couchant B.

Par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est à l'unanimité que la commission propose au Conseil de ne pas renvoyer le postulat « Pour une mesure d'urgence de travaux sur les bâtiments de l'école du Couchant » à la Municipalité pour étude et rapport.

Cependant, si au mois de mai 2013, le préavis sur la réfection du Couchant ne devait pas être déposé, le postulant et les membres de la commission se réservent le droit de déposer une motion pour demander la mise en route urgente de ces travaux.

Nyon, le 21 Septembre 2012,